

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

UFI: 50G8-D0RK-V0EY-JRGG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Couleur, Laque.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Suter Kunststoffe AG
Rue: Aeßligenstrasse 3
Lieu: CH - 3312 Fraubrunnen
Téléphone: +41 (0)31 763 60 60
e-mail: info@swiss-composite.ch
Internet: www.swiss-composite.ch
Service responsable: Sales - Team

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse en cas d'urgence: 145 de l'étranger: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H312+H332

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 2 de 11

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1330-20-7	xylène			60 - < 65 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			
142-82-5	heptane; n-heptane			1 - < 5 %
	205-563-8	601-008-00-2		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410			
100-41-4	éthylbenzène			1 - < 5 %
	202-849-4	601-023-00-4		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1330-20-7	215-535-7	xylène	60 - < 65 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg	
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg	

Information supplémentaire

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne rien donner à boire ou à manger.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 3 de 11

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Changer les vêtements imprégnés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain).

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). poudre ABC.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Eloigner le produit de la zone d'incendie. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 4 de 11

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

mesures de protection: Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: inhalation. contact avec la peau. contact avec les yeux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter: Acide. Base. Matériau, combustible. Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger contre: forte chaleur. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Couleur, Laque.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
142-82-5	n-Heptane	400	1668		VME (8 h)	
		500	2085		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 5 de 11

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Contrôle de l'exposition professionnelle: Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués :
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle.

Epaisseur du matériau des gants: >0,4mm

période de latence: >480min

normes DIN/EN: EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite ventilation insuffisante. aspiration insuffisante.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	caractéristique
Odeur:	caractéristique

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	135 °C
Point d'éclair:	-7 °C



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 6 de 11

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 8 vol. %

Température d'auto-inflammation: 430 °C

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur: non déterminé

Durée d'écoulement:
(à 20 °C) > 40 (3 mm)

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur:
(à 20 °C) 7 hPa

Densité: 0,9 g/cm³

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 70 %

Teneur en corps solides: ca 30 %

Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter:

En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis (bases). Acide. Agents oxydants.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 7 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

ETAmél calculé

ATE (cutanée) 1913,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 19,13 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 2,609 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	xylène				
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
100-41-4	éthylbenzène				
	orale	DL50 3500 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 15400 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 17,2 mg/l	Rat		
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Évaluation: non irritant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Rat DL50: 4300 - 5800 mg/kg Toxicité aiguë, par voie orale

Les données se rapportent au composant principal.

Information supplémentaire

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ne s'écoule pas dans les eaux usées si la mise en oeuvre est effectuée de façon adéquate.

Très toxique pour puces d'eau.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
142-82-5	heptane; n-heptane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 375 mg/l	96 h		GESTIS	
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,6 mg/l	96 h	Algen	GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 8 de 11

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
142-82-5	heptane; n-heptane	4,66
100-41-4	éthylbenzène	3,15

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidu

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 1139

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Solution d'enrobage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 9 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

640D

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1139

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Solution d'enrobage

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

640D

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1139

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Coating solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Marine polluant:

Yes

Dispositions spéciales:

-

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1139

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 10 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Coating solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y341

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 70 % (672 g/l)

2004/42/CE (COV): 70 % (672 g/l)

Information supplémentaire

valeur limite de COV: 840 g/l

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® FLÜSSIGGUMMI SPRÜHFERTIG

Date de révision: 18.02.2021

Code du produit: 73XX

Page 11 de 11

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)